

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES
Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Saison 2024-2025

Adopté en CA le : 16/04/2024
Entrée en vigueur : 01/08/2024
Validité : permanente
Nombre de pages : 3



Date : à confirmer
Lieu : à confirmer
Salles : à confirmer

HORAIRES :

Samedi : 9h30 - 21h00

Dimanche : 08h30 - 19h00

Ces horaires sont donnés à titre indicatif, ils correspondent au lancement du premier match ou du dernier match des journées.

Organisme receveur : à confirmer

Responsable organisation : Hurteau Jennifer - 06 50 90 69 47

Date limite d'inscription : à confirmer

Publication de la liste des qualifiés : à confirmer

ARTICLE 1 : Etendues du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition. Toute participation à ce championnat entraîne l'acceptation du présent règlement.

[La commission compétitions pourra modifier ce règlement pour des raisons d'organisation dans l'intérêt de la compétition.](#)

ARTICLE 2 : Catégories et conditions

Le Championnat de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton Jeunes est une compétition individuelle annuelle pour l'attribution des titres de champions et vice-champions de la ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton dans les catégories d'âge poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors.

Tous les joueurs autorisés à jouer dans une catégorie d'âge ouverte sur le championnat peuvent participer au championnat.

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

[Conformément au règlement fédéral, à l'issue du championnat régional jeunes, une place sera réservée dans les 5 disciplines pour la phase qualificative du Championnat de France jeunes pour les catégories d'âge benjamins, minimes et cadets.](#)

ARTICLE 3 : Critères d'inscription

Tous les joueurs de nationalité Française régulièrement licenciés dans un club affilié à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton pourront prétendre participer à ce championnat. Les joueurs ne devront faire l'objet d'aucune interdiction à la date de la compétition.

ARTICLE 4 : Critères d'admission

Les tableaux de simples chez les poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors seront limités à 24 joueurs qui seront qualifiés selon les critères suivants :

- 12 joueurs issus des 12 comités départementaux via les Championnats départementaux.
- De 0 à 4 joueurs, désignés par l'ETR.
- Le nombre de joueurs nécessaire pour compléter le tableau en fonction du CPPH

En cas d'égalité de CPPH, la priorité se fera en fonction de l'âge au bénéfice du plus jeune.



Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Maison Régionale des Sports
2, avenue de l'Université 33400 TALENCE
05.56.51.55.43 - contact@lnaqbad.fr
SIRET – 34302263800047

Les tableaux de doubles seront limités à 12 paires, sont qualifiés selon les critères suivants :

- De 0 à 4 paires, au maximum, désignées par l'ETR
- Le nombre de paires nécessaire pour compléter le tableau en fonction du CPPH.

En cas d'égalité de CPPH, la priorité se fera en fonction de l'âge au bénéfice de la plus petite somme des âges des paires.

ARTICLE 5 : Règles

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu éditées par la FFBaD et le règlement général des compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBaD est exigée. **En particulier, les prénoms, les surnoms, les diminutifs ou tout autres qualificatifs en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, ainsi que les maillots se référant à une autre compétition.**

Tout port de vêtement ou accessoire non autorisé devra être justifié par un certificat médical ou une explication auprès du JA principal et nécessitera l'accord du JA principal.

Les joueurs auront 3 minutes maximum à compter de l'appel de leurs matches pour démarrer les rencontres.

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 min.

Si le volant touche le plafond (si celui-ci est inférieur à 9 m) ou une structure attenante :

- Au service, le volant est remis 1 fois, au-delà, il sera compté faute.
- Au cours de l'échange, le volant sera compté faute.

Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.

Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique.

ARTICLE 6 : Tableaux

Les tableaux de simples seront organisés, de préférence, en poules de 3 avec 2 sortants par poules. Les phases finales se joueront en élimination directe.

Les tableaux de doubles seront organisés, de préférence, en poule de 3 avec **2 sortants** par poules. Les phases finales se joueront en élimination directe.

La Ligue se laisse la possibilité de proposer le tableau de mixte en élimination directe si nécessaire.

Seuls les tableaux ouverts pendant la compétition délivreront un titre.

ARTICLE 7 : Déroulement de la compétition

Le championnat se déroulera sur 2 jours. Dans la mesure du possible tous les tableaux de mixtes se joueront le samedi et les doubles le dimanche. Les simples auront lieu sur les deux jours.

Les horaires sont donnés à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer un match 45 minutes avant l'horaire prévisionnel et ne peuvent s'absenter de la salle qu'avec l'accord du juge arbitre.

En cas d'absence, ils seront déclarés forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

Le plateau sportif ne sera accessible qu'aux joueurs, accompagnés de deux coachs au plus.

ARTICLE 8 : Arbitrage

Dans la mesure du possible, des arbitres seront présents sur la compétition pour arbitrer les matchs, ils seront désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Les arbitres désignés percevront le montant de leur vacation et seront remboursés de leurs frais de déplacement et restauration suivant le tarif en vigueur défini par la **Ligue**. Ces frais sont à la charge de la ligue.

Un joueur pourra être appelé à arbitrer ou scorer des matchs, et ce de façon bénévole.

La **Ligue** se réserve le droit d'organiser des formations ou examens d'officiels techniques sur la compétition.

ARTICLE 9 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, le juge-arbitre imposera le volant officiel du championnat, qui sera disponible à la vente.

Le volant officiel sera le Victor Champion n°1.

Les volants autorisés devront avoir le classement fédéral "standard" au minimum (la liste est disponible sur le site fédéral).

ARTICLE 10 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur Badnet.

En parallèle, les comités départementaux devront faire parvenir la liste des joueurs au plus tard à la date limite d'inscription à l'adresse suivante : competitions@lnaqbad.fr

Les joueurs ne pourront pas s'inscrire dans 2 catégories différentes.

Le CPPH utilisé pour la liste des qualifiés sera celui à la date du **XX**.

Le tirage au sort et la confection des tableaux se feront le **XX**.

Les joueurs pourront être inscrits sur trois tableaux.

Le montant des droits d'engagement a été fixé à : 15€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux et 28 € pour 3 tableaux.

Le paiement des inscriptions se fait obligatoirement en ligne au moment de l'inscription.

Une inscription ne sera pas validée sans le règlement au moment de la date limite d'inscription.

A l'issue de la compétition, tous les joueurs non qualifiés seront remboursés intégralement.

Les têtes de séries seront désignées en fonction du C.P.P.H. 14 jours avant la compétition. Les autres joueurs ou équipes seront repartis aléatoirement dans les poules. Dans la mesure du possible, la provenance des joueurs sera prise en compte.

La gestion des tableaux est à la charge de l'organisateur de la compétition en accord avec le Juge-Arbitre.

ARTICLE 11 : Forfaits

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort.

Si un joueur est forfait, il doit impérativement prévenir le plus tôt possible, l'organisateur et éventuellement son(sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui (Celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours au plus tard après la compétition les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton par mail à contact@lnaqbad.fr ou par courrier : Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, 02 avenue de l'Université 33400 Talence.

ARTICLE 12 : Dopage

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

ARTICLE 13 : Mesures sanitaires

La Ligue se réserve le droit d'apporter des modifications en fonction des conditions sanitaires.

ARTICLE 14 : Droits à l'image

Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

LES INSCRIPTIONS DOIVENT ÊTRE REALISEES AVANT LE **XX**.



Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Maison Régionale des Sports
2, avenue de l'Université 33400 TALENCE
05.56.51.55.43 - contact@lnaqbad.fr
SIRET – 34302263800047